

IV

*(Informations)*INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 9 juillet 2013

**portant nomination du président des chambres de recours de l'Office de l'harmonisation dans le
marché intérieur (marques, dessins et modèles)**

(2013/C 199/03)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 207/2009 du Conseil du 26 février 2009 sur la marque communautaire ⁽¹⁾, et notamment son article 136,

vu les candidatures présentées par le conseil d'administration de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) le 31 mai 2013,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Théophilos MARGELLOS, né à Athènes, le 21 novembre 1953, est nommé président des chambres de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) pour une période de cinq ans.

Article 2

La date à laquelle commencera la période de cinq ans visée à l'article 1^{er} sera fixée par le conseil d'administration de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 9 juillet 2013.

*Par le Conseil**Le président*

R. ŠADŽIUS

⁽¹⁾ JO L 78 du 24.3.2009, p. 1.